

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 6 février 2024**

**Compte-rendu sommaire**



**1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 29 novembre 2023**

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**2 - Finances**

**2.1 Rapport sur la situation du CIG en matière de développement durable**

*Le Conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport sur la situation du CIG Petite Couronne en matière de développement durable pour l'année 2023.*

**2.2 Information sur le contexte et échanges sur les orientations budgétaires 2024**

*Le Conseil d'administration prend acte des informations transmises, présentées en séance et du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024.*

**2.3 Modification du montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes pour la perception des cotisations**

Après l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 janvier 2024 sur le niveau moyen actuel de l'encaisse conditionnant le virement du produit de cotisation du compte de la régie vers le compte du CIG, il est proposé de procéder à un relèvement de ce seuil afin de le porter à 2 000 000 €, contre 1 500 000 € actuellement (Cf. délibération n° 2019-7 du Conseil d'administration du 26 mars 2019).

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve cette modification portant le montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes pour la perception des cotisations à 2 000 000 €.*

**2.4 Reconduction du plafond global de la carte d'achat CIG-Caisse d'Epargne pour l'année 2024**

Un contrat d'un an renouvelable deux fois a été conclu avec la Caisse d'Epargne à compter du 15 février 2022. Le plafond global annuel des dépenses autorisées pour l'ensemble du CIG a été fixé à 150 000 euros par délibération n° 2022-47 du 29 novembre 2022 pour l'année 2022-2023.

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la reconduction du plafond global des dépenses annuelles autorisées à 150 000 euros dans le cadre de l'exécution du contrat CIG-Caisse d'Epargne pour l'année 2024.*

### 3- Ressources humaines

#### 3.1 Créations et suppressions d'emplois : modification du tableau des emplois permanents et emplois temporaires

Compte tenu des besoins des services, le Conseil d'administration fixe, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents ci-dessous, pour tenir compte des suppressions et créations de postes, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, au chapitre 012.

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	2
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs ou médecins	1
Attaché hors classe	4
Attaché principal	24
Attaché territorial	74
Attaché ou attaché principal	1
Attaché ou ingénieur	3
Attaché ou cadres d'emplois des rédacteurs ou techniciens	1
Cadre d'emplois des attachés	1
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	21
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	19
Rédacteur	26
Cadre d'emplois des rédacteurs	7
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	18
Adjoint administratif	12
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur en chef hors classe ou cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef ou attaché	1
Ingénieur principal	9
Ingénieur ou ingénieur principal	1
Ingénieur	27
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Technicien	3
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	12
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	4
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux	2
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>358</b>

### 3.2 Actualisation du dispositif de télétravail au sein du CIG de la petite couronne

Une réflexion concertée sur le télétravail s'est tenue entre la direction générale, les membres du comité de direction, la direction des ressources humaines et un groupe de travail composés d'agents et d'encadrants de divers services ainsi que de représentants du personnel.

Cette démarche s'inscrivait dans une réflexion globale concernant l'attractivité et la fidélisation des agents et visait aussi à répondre aux attentes des agents ainsi qu'aux évolutions réglementaires opérées dans ce domaine.

Ce bilan a permis de mettre en lumière la nécessité de modifier un point du dispositif de télétravail : donner la possibilité aux agents de télétravailler jusqu'à 5 jours par semaine (et non plus 3) lorsqu'une situation exceptionnelle (grève, pandémie, etc.) perturbe l'accès au service ou le travail sur site, que ce soit au CIG ou dans une collectivité.

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'actualisation du dispositif de télétravail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.*

### 3.3 Actualisation de la tarification de la mission de conseil en orientation professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024

Après avoir homogénéisé les tarifs de la mission optionnelle de conseil en orientation professionnelle (COP), il semble aujourd'hui nécessaire, pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités, d'adapter la tarification pour les prestations sur mesure.

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cette nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.*

## 4- Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires

### 4.1 Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés à la CCP placée auprès du CIG à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la liste des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés des CCP placée auprès du CIG comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :*

#### TITULAIRES

M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne
Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de Choisy-le-Roi
M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'Haÿ-les-Roses
M. Didier BROCH	Adjoint au maire de La Courneuve
Mme Michèle COADIC	Conseillère municipale déléguée de Saint-Ouen-sur-Seine
Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de Boissy-saint-Léger
M. Michel OUDINET	Adjoint au maire de Villiers-sur-Marne
Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de Pantin

## SUPPLÉANTS

M. Alain COLLEOC	Conseiller municipal délégué de Châtillon
M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du Plessis-Robinson
Mme Maryse LANGLAIS	Adjointe au maire de Bourg-la-Reine
M. Jean-Jacques LE ROUX	Conseiller municipal délégué de Clamart
Mme Pascale MARTINEAU	Adjointe au maire de Nogent-sur-Marne
M. Jean-François CLERC	Adjoint au maire de Saint-Ouen-sur-Seine
Mme Murielle MINART	Conseillère municipale de Charenton-le-Pont
M. Arnaud LETELLIER	Adjoint au maire de Bonneuil-sur-Marne

Soit 7 femmes et 9 hommes, répartis ainsi :

- 4 du département 92 (soit 25 % - précédemment 25 %)
- 4 du département 93 (soit 25 % - précédemment 19%)
- 8 du département 94 (soit 50 % - précédemment 56%)

4.2 Composition au 1<sup>er</sup> mars 2024 des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C placées auprès du CIG : désignation de représentants des collectivités et établissements publics affiliés aux CAP des catégories A, B et C placées auprès du CIG

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le tableau des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés des aux CAP A, B et C comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :*

**CAP de la CATÉGORIE C**

## TITULAIRES

M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de Villiers-sur-Marne
Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de Pantin
M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'Hay-les-Roses
Mme Michèle COADIC	Conseillère municipale déléguée de Saint-Ouen-sur-Seine
M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au maire de Meudon
Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de Boissy-saint-Léger
M. Yannick CAILLET	Adjoint au maire de Saint-Denis
Mme Dominique DUROSELLE	Conseillère municipale déléguée de Saint-Maurice
M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de Villecresnes
M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du Plessis-Robinson

## SUPPLÉANTS

## SUPPLÉANTS

Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de Choisy-le-Roi
M. Jean-Luc DELERIN	Adjoint au maire de Fontenay-aux-Roses
M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune
M. Michel BUDAKCI	Président du syndicat intercommunal du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin Valenton (SICCV)
Mme Karen CHAFFIN	Adjointe au maire de L'Hay-les-Roses
M. Didier FABRE	Adjoint au maire de Villecresnes
Mme Marie-Claude COLLET	Conseillère municipale déléguée de Dugny
M. Didier BROCH	Adjoint au maire de La Courneuve
Mme Djena DIARRA	Adjointe au maire de Montfermeil
Mme Salima HADDADI	Conseillère municipale de Meudon

## CAP des CATÉGORIES A et B

### TITULAIRES

M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de Villiers-sur-Marne
Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de Pantin
M. Anthony MANGIN	Adjoint au maire de Drancy
Mme Leïla SLIMANE	Adjointe au maire de Pantin
M. Vasco COELHO	Adjoint au maire de Choisy-le-Roi
Mme Pascale MARTINEAU	Adjointe au maire de Nogent-sur-Marne
M. Jean-Jacques LE ROUX	Conseiller municipal délégué de Clamart
Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de Boissy-saint-Léger

### SUPPLÉANTS

Mme Chantal TROTTE	Conseillère municipale déléguée des Pavillons-sous-Bois
M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de Villecresnes
Mme Virginie DOUET	Adjointe au maire de Bonneuil-sur-Marne

M. Claude LESEUR	Adjoint au Maire de Valenton
Mme Rahima MAZDOUR	Adjointe au Maire de Neuilly-Plaisance
M. Michel OUDINET	Adjoint au Maire de Villiers-sur-Marne
M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT Plaine Commune
M. Roger QUESSEVEUR	Conseiller municipal de Clichy-sous-Bois

Le reste de la composition des CAP des catégories A, B et C n'est pas modifié.

Pour les CAP A ET B

Soit 7 femmes et 9 hommes, répartis ainsi :

- 4 du département 92 (soit 6 % - précédemment 19 %),
- 8 du département 93 (soit 50 % - précédemment 44 %),
- 7 du département 94 (soit 44 % - précédemment 37%).

Pour la CAP C

Soit 9 femmes et 11 hommes, répartis ainsi :

- 4 du département 92 (soit 20 % - précédemment 20%),
- 8 du département 93 (soit 40 % - précédemment 40%),
- 8 du département 94 (soit 40 % - précédemment 40%).

## **5- Affaires générales**

### 5.1 Modification du règlement intérieur des marchés publics et des contrats de concession

*Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur des marchés publics et des contrats de concession applicable au CIG Petite couronne.*

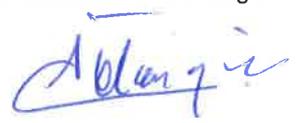
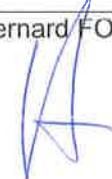
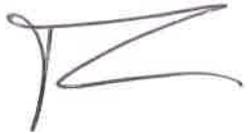
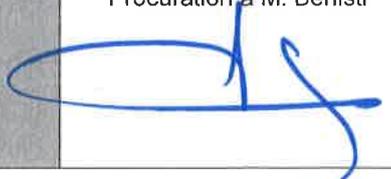


Le Président,



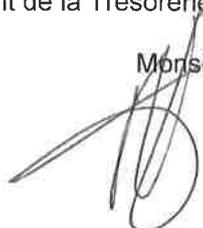

  
 Jacques Alain BÉNISTI  
 Maire de Villiers-sur-Marne  
 Député honoraire

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG Procuration à M. Carel 	Nadège AZZAZ Procuration à Mme Kern 	Belaïde BEDREDDINE Excusé	Jacqueline BELHOMME Procuration à M. Mangin 
Fernand BERSON 	Jean-Luc CADEDDU Excusé	Pierre-Olivier CAREL 	Christine CERRIGONE Excusée
Marie CHAVANON Procuration à Mme Despres 	Yves COSCAS Procuration à M. Foisy 	Patrick DE LA MARQUE 	Catherine DESPRES 
Jean-François DUFEU Excusé	Etienne FILLOL Procuration à M. Berson 	Bernard FOISY 	Julie FOURNIER Excusée
Jean-Christophe FROMANTIN Procuration à M. De La Marque 	Quentin GESELL Excusé	Daniel GUERIN Excusé	Françoise KERN 
Laurent LAFON Excusé	Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT Procuration à M. Launay 	Anthony MANGIN 
Frédéric MOLOSSI Excusé	Igor SEMO Excusé	Aurore THIROUX Excusée	Julien WEIL Procuration à M. Benisti 

Signature du représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris :

Monsieur Marc JOINOVICI



◆◆◆◆